



RÉGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
VOLET AGRICOLE
 SECTEURS URBAIN ET AGRICOLE

- POTENTIEL AGRICOLE
- ÉLEVÉ (CLASSES 2 ET 3)
 - MOYEN (CLASSE 4)
 - FAIBLE (CLASSES 5 À 7)
 - LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
 - - - LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)
 - - - LIMITE MUNICIPALE

Notes:

1. Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole par le Service de la Recherche et de l'enseignement du Québec avec l'aide de l'ARDA, ministère de l'expansion économique régionale du Canada.
2. Le fond de plan a été numérisé et réalisé par Geo-Projet International INC.
3. Les trames utilisées sur la base de ce plan font référence à l'utilisation du sol. Pour en connaître la signification: consulter les plans 1 à 4 du présent document.
4. La localisation des tracés routiers projetés, indiquée en pointillé sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

MISE À JOUR				
No. du règlement d'amendement	Date de mise à jour	Description	Dessiné par:	Approuvé par:

Daniel Arbour & Associés

3341, rue Félix-Leclerc 40, rue Ste-Géline 460, rue McGill
 Vaudreuil-Dorion, P.Q. Saint-Hyacinthe-de-Valleyfield, P.Q. Montréal, P.Q.
 J7V 8W8 J6T 1L7 H2V 2H2
 Tél: (450) 424-9200 Tél: (450) 373-5119 Tél: (514) 954-5300
 Fax: (450) 424-9200 Fax: (450) 371-6955 Fax: (514) 954-5345

APPROUVÉ PAR:	PRÉPARÉ PAR:	ÉRIC PAQUET
	CARTOGRAPHIE PAR:	MAXIME GAUTHIER
	DATE:	DÉCEMBRE 2001
DOSSIER NO.:	F61005	PLAN NO.:

10 DE 17